

# DÉCHETTERIES

## Nouvelles conditions d'accès pour les professionnels

Depuis le 2 janvier 2025, un Pass est obligatoire pour accéder à toutes les déchetteries du service public Cyclad. Ce Pass permet de réserver l'accès des déchetteries aux seuls habitants et professionnels de Cyclad et de renforcer le tri, la fluidité et la sécurité. Comme sur les territoires voisins, le nombre de passage par an sera limité pour réguler les fréquentations et les apports.

### Accès aux déchetteries de Plassay et Trizay dans les conditions suivantes :

- 1 Présenter le **PASS Cyclad**
- 2 **24 passages par an**
- 3 Accès **du lundi au jeudi** dans la limite de **2m<sup>3</sup> par passage** et de **2 passages par jour**
- 4 Dépôt de gravats, textiles et déchets dangereux interdit.

Dépôts des végétaux, bois et tout-venant facturés en fonction du volume.

(Cf : Délibération n°96/2024 du 18 décembre 2024 de la CDC de Coeur de Saintonge).



### Où déposer les déchets professionnels

**Déchets du bâtiment :** prise en charge gratuite (si flux triés)

Rendez-vous sur <https://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/> (Liste évolutive)

**Pour les autres déchets :** Site de Chermignac (Veolia) et /ou location de benne auprès d'un prestataire privé : Paprec, Rouvreau, Suez, Veolia

### Une question ?

➤ [cyclad.org](http://cyclad.org) ➤ [monpass@cyclad.org](mailto:monpass@cyclad.org)

📞 05 46 07 16 66

📍 1 rue Julia et Maurice Marcou 17700 Surgères

**cyclad**  
Tous les déchets ont de l'avenir

TERROIRE ENGAGE  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
ÉCONOMIE CIRCULAIRE  
★★★★★

**Cœur de Saintonge**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES